

## A2.8.1 Faire une pré-plainte en ligne



En France, si vous êtes victime d'un **vol** ou d'une **agression**, vous pouvez faire une **pré-plainte** en ligne. Vous choisissez le **commissariat** et vous donnez vos informations personnelles et vos coordonnées. Ensuite, vous décrivez l'infraction et vous estimez le préjudice. La police vous contacte pour fixer le **rendez-vous** et vous demande de le confirmer. Au poste, un enquêteur vérifie la déclaration et vous remet une copie.



1. Que doit-on faire après avoir envoyé la pré-plainte en ligne ?
  - a. Aller directement au tribunal le jour même
  - b. Envoyer son passeport à l'ambassade
  - c. Attendre que la police contacte la personne pour confirmer le rendez-vous
  - d. Appeler une ambulance et demander un certificat médical
2. Quelles informations personnelles sont demandées pour la plainte ?
  - a. Le numéro de sécurité sociale et la taille
  - b. Le nom des voisins et la marque de la voiture
  - c. Le nom, le prénom, la date et le lieu de naissance, et l'adresse
  - d. Le RIB et le nom de l'employeur

1-c 2-c

### 2. En vacances en France, on vous a volé votre téléphone et votre sac à main.

**Tâche:** Écrivez les 3 étapes pour faire une plainte en ligne et donnez 2 exemples d'infractions possibles.

**URL:** La plainte en ligne

**Use in your answer:** porter plainte / atteinte aux biens / vol / dégradation / FranceConnect / accusé de réception